



Recommandation 1234 (1994)¹

Prix européen des jeunes écrivains et artistes

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée est bien consciente de l'importance d'encourager les jeunes créateurs et de promouvoir les meilleures œuvres littéraires et artistiques en Europe.
2. Capter l'attention du public est devenu difficile en cette époque industrielle, où les loisirs ne cessent de se développer. Les prix permettent traditionnellement d'y arriver en mettant en lumière des réalisations particulièrement intéressantes. Ils donnent ainsi l'occasion d'apprécier, à un moment donné, une œuvre marquante, et ils pourront influencer, directement et concrètement, sur le développement des arts.
3. Le Conseil de l'Europe, qui a pris de nombreuses initiatives culturelles en Europe, devrait affermir et intensifier son rôle prédominant en la matière.
4. En conséquence, l'Assemblée recommande au Comité des Ministres:
 - 4.1. de créer, sous la forme d'un accord partiel, un prix européen pour des jeunes écrivains et artistes, qui serait décerné chaque année et récompenserait, dans les domaines suivants:
 - a. musique et danse;
 - b. poésie, fiction et théâtre;
 - c. arts plastiques et architecture des œuvres exceptionnelles de jeunes créateurs des Etats parties à la Convention culturelle européenne;
 - 4.2. de conclure un accord pour que la cérémonie de remise du prix soit organisée lors d'un festival européen des arts qu'accueillerait successivement chacun des Etats signataires de la Convention culturelle européenne. Les coûts de la cérémonie et de la promotion des œuvres primées seraient à la charge du pays hôte.

1. Voir [Doc. 6958](#), rapport de la commission de la culture et de l'éducation, rapporteur: M. Arnalds. Texte adopté par la Commission Permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 28 février 1994.

